

Dans le cadre de la formation continue des avocats, le Barreau de Paris et l'École de Formation du Barreau (EFB) proposent un enseignement de **100 heures qualifiantes** pour permettre aux avocats conseils des parties de maîtriser l'ensemble des modes amiables de résolution des litiges.

Le périmètre d'enseignement couvrira l'ensemble des modes de règlement des litiges :

- Arbitrage
- Médiation
- Conciliation
- Droit collaboratif et procédure participative

qu'ils soient conventionnels, judiciaires ou institutionnels et qu'ils aient pour vocation de régler des différends nationaux ou internationaux. Cet enseignement, centré sur **le rôle de l'avocat dans les modes alternatifs de règlement des litiges** et en particulier sur sa capacité à accompagner le client, présentera une spécificité forte : **la déontologie**.

> VOLET 1 : MARS / AVRIL 2019

53H D'ENSEIGNEMENT « PRÉ-REQUIS »

OBLIGATOIRE AUPRÈS DES PARTENAIRES DE L'EIMA ET DE PARIS

À l'EFB

- **Prérequis « Médiation »**
les 15 mars de 9h à 17h30, 16 mars de 9h à 12h30 et le 22 mars de 9h à 17h30
- **Prérequis « Droit collaboratif et procédure participative »**
les 23 mars de 9h à 17h30, 29 mars de 9h à 12h30 et 5 avril de 9h à 17h30
- **Prérequis « Arbitrage »**
les 12 et 13 avril de 9h à 17h30

Une équivalence partielle ou totale pourra être consentie, pour l'inscription directe au VOLET 2, aux avocats ayant suivi une formation **équivalente en 2019 uniquement (soit entre le 1^{er} janvier et le 17 mai 2019)**, de façon à ce qu'ils puissent, après admission par le comité pédagogique, suivre les 47 heures constituant le tronc commun de l'enseignement assurées par l'EFB de l'EIMA.

> VOLET 2 : MAI / SEPTEMBRE 2019

47H D'ENSEIGNEMENT ASSURÉES PAR L'EFB
AU SEIN DE L'EIMA ET RÉPARTIES COMME SUIT :

> 32h d'enseignement approfondi et commun aux différents modes alternatifs

1/ L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE DE L'AVOCAT, LE RÔLE DE L'AVOCAT – le 17 mai

- Respect des principes essentiels et indépendance de l'avocat, les conflits d'intérêt
- Stratégie et choix du mode de règlement le plus approprié
- L'accompagnement du client
- Interrogation des témoins
- Les pièges à éviter

2/ LA CLAUSE, LA CONVENTION - le 18 mai

- La clause de règlement des litiges simples, complexes et hybrides
- La convention de mise en œuvre de la clause de règlement :
 - Convention d'arbitrage
 - Contrat de médiation
 - Convention de procédure participative
 - Clauses communes aux conventions
 - Difficultés de mise en œuvre

3/ L'OPTIMISATION DES COÛTS DE GESTION DES PROCÉDURES – le 24 mai

- Rémunération de l'avocat et des acteurs (arbitres, médiateurs, experts) et gestion des coûts

4/ LES AUTRES INTERVENANTS : RÔLE RESPECTIF DANS LES PROCÉDURES - les 18 et 25 mai

- Le juge
- L'expert

5/ CONTRÔLE DU JUGE ET DE ORDRE PUBLIC - le 14 juin

- Ordre public / lois de police / normes extraterritoriales
- Aspects interculturels
- Homologation – exécution – voies de recours.

> 15h de formation incluant un cas pratique final

6/ SYNTHÈSE DES 3 MODES AMIABLES – les 15 juin et 28 septembre

- Litiges multipartites, litiges connexes
- Cas pratique

A l'issue du cycle de formation de 100 h (VOLET 1 & 2), le comité pédagogique de l'EIMA validera les connaissances des candidats.

Après validation, la « qualification » EIMA ou la « qualification » Ecole Internationale des Modes Alternatifs de règlement des litiges, pourra être apposée par l'avocat sur sa documentation et dans sa communication professionnelle, sous réserve du respect des dispositions applicables du règlement intérieur national et du règlement intérieur du barreau de Paris.

Des modules complémentaires d'approfondissement seront proposés

> LE COMITÉ PÉDAGOGIQUE

PROFESSEURS D'UNIVERSITÉ

Mathias AUDIT, *professeur à l'université de Paris Ouest - Nanterre La Défense (Paris X), professeur associé à sciences po (Paris)*

Pierre BERLIOZ, *directeur EFB, professeur à l'université Paris Descartes*

Thomas CLAY, *professeur à l'université de Versailles Saint-Quentin, doyen honoraire de la faculté de droit et de science politique, directeur du master arbitrage & commerce international*

Natalie FRICERO, *professeur à l'université de Nice-Sophia-Antipolis, directrice de l'institut d'études judiciaires de la faculté de droit, des sciences politiques, économiques et de gestion, expert indépendant auprès du conseil de l'Europe, membre du conseil supérieur de la magistrature*

Serge GUINCHARD, *professeur émérite de droit privé de l'université Paris II (Panthéon-Assas), recteur honoraire de l'académie*

Charles JARROSSON, *professeur à l'université de Paris II (Panthéon-Assas), directeur du master 2 contentieux, arbitrage et modes alternatifs de règlement des conflits.*

AVOCATS

Martine BOITTELLE-COUSSAU, *avocat honoraire, magistrat honoraire, médiateur*

Martine BOURRY D'ANTIN, *avocat au barreau de Paris, responsable de la commission ouverte Modes Amiables de Résolution des Différends (MARD), AMCO*

Charlotte BUTRUILLE-CARDEW, *avocat au barreau de Paris*

Romain CARAYOL, *avocat au barreau de Paris, AMCO*

Louis DEGOS, *avocat au barreau de Paris, AMCO, membre du CNB*

Hirbod DEHGhani-AZAR, *avocat au barreau de Paris, MCO*

Jean-Yves GARAUD, *avocat au barreau de Paris,*

Michèle JAUDEL, *avocat au barreau de Paris*

Laurence KIFFER, *avocat au barreau de Paris, MCO*

Gaëlle LE QUILLEC, *avocat au barreau de Paris, AMCO*

Bertrand MOREAU, *avocat au barreau de Paris*

Jacques PELLERIN, *avocat au barreau de Paris*

Hélène POIVEY-LECLERCQ, *avocat au barreau de Paris, AMCO*

Emmanuelle SCHIRRER-CUISANCE, *avocat au barreau de Paris, coordonnatrice formation continue, EFB*

Silvestre TANDEAU de MARSAC, *avocat au barreau de Paris, AMCO*

Nathalie TISSEYRE-BOINET, *avocat au barreau de Paris*

MAGISTRAT

Fabrice VERT, *vice-président du Tribunal de Grand Instance de Créteil, juge des référés*

PARTENAIRES

AFA (Association Française d'Arbitrage)

Marc HENRY, *avocat au barreau de Paris, président de l'AFA*

AFPDC (Association Française des Praticiens de Droit Collaboratif)

Catherine BOURGUES-HABIF, *avocat au barreau de Paris, présidente de l'AFPDC*

AME (Association des Médiateurs Européens, centre de médiation du barreau de Paris)

Angela ALBERT, *avocat au barreau de Paris, présidente de l'Association des Médiateurs Européens*

Institut du droit des affaires internationales de la CCI

Yves DERAÏNS, *ancien secrétaire général de la cour internationale d'arbitrage de la CCI, président de l'institut du droit des affaires internationales de la CCI, président de la cour d'arbitrage du Jérusalem Arbitration Centre (JAC)*

ICC (International Court of Arbitration)

Alexander G. FESSAS, *secrétaire général*

Emmanuel JOLIVET, *general counsel*

CFA

Laurent JAEGER, *avocat au barreau de Paris, président du Comité Français de l'Arbitrage*

CMAP

Sophie HENRY, *déleguée générale du Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris*

IEAM

Didier FAURY, *président de l'IEAM*

Gilles de COURCEL et David ZNATY, *présidents honoraires de l'IEAM*

IFOMENE-ICP (Médiation)

Stephen BENSIMON et Laurence VILLENEUVE, *co-directeurs de l'IFOMENE (Institut universitaire de Formation à la Médiation et à la Négociation ICP), Médiateurs AME*

> INFORMATIONS PRATIQUES ET MODALITÉS D'INSCRIPTION

Les prérequis (du VOLET 1) sont proposés au tarif de 300 euros TTC par module, à la charge de l'apprenant ; sans possibilité de remboursement individuel auprès du FIFPL.

Le reste de l'enseignement EFB-FC (du VOLET2) est totalement gratuit pour l'apprenant, dont la candidature sera retenue par l'EFB-FC.

Toutes les séances se déroulent à l'EFB (1 rue Pierre-Antoine BERRYER à Issy les Moulineaux), principalement les samedis ou les vendredis.

L'assiduité à la totalité des 100h de ce cycle qualifiant est une condition impérative de la validation des connaissances et de l'obtention de la qualification EIMA 2019.

Pour sa promotion 2019, l'EIMA accueillera une cinquantaine de candidats environ.

La sélection des candidats sera effectuée sur dossier.

Les dossiers de candidature devront comporter un CV, une lettre de motivation, éventuelle(s) attestation(s)* de formation en MARL (*2019 uniquement) et sont à adresser **avant le 14 mars 2019** par mail à l'adresse :

EIMA@efb.fr

EIMA

École Internationale
des Modes Alternatifs
de Règlement
des Litiges

Enseignement dispensé sous la responsabilité
de :

Pierre BERLIOZ,
directeur EFB,
professeur à l'université Paris Descartes

Martine BOURRY D'ANTIN,
avocat au barreau de Paris, AMCO

Silvestre TANDEAU de MARSAC,
avocat au barreau de Paris, AMCO

Contacts à l'EFB :

Emmanuelle SCHIRRER-CUISANCE,
avocat au barreau de Paris,
coordonnatrice formation continue

Pascale GUILLERAULT,
chargée formation continue
Tél : 01.80.22.01.64

E-mail : EIMA@efb.fr



1, rue Pierre-Antoine Berryer
CS 90022
92795 Issy-les-Moulineaux cedex
Tél : 01 80 22 01 53
www.efb.fr

